



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE PRÊT D'UN MONTANT DE 300 000 € AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE	Décision 28/04/2026 N° DGS/2026/029

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU les articles L.2121-29, L.2122-21 al 6 et L.2122-22 al 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

VU les besoins de financement de la commune, dans le cadre du programme d'investissement 2026,

VU la consultation faite auprès de deux organismes bancaires,

VU la proposition de financement en date du 08 avril 2026, de la Caisse d'Épargne Loire-Centre,

DÉCIDE

Article 1 :

De souscrire un contrat de prêt auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre, dont les caractéristiques sont définies ci-dessous :

- Montant : 300 000€
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 3.92 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Type d'amortissement : progressif à échéances constantes
- Échéance : trimestrielle
- Frais de dossier : 300 €
- Déblocage unique des fonds au plus tard le 27 mai 2026.

Article 2 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 05 MAI 2026

- sa publication sur le site internet de

la commune le : 05 MAI 2026

Fait à LUYNES, le 28 avril 2026

Le Maire,


Antoine MAQUIN



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260428-DGS_2026_029-AR

